

## Des projets... pour l'avenir

*Vous pouvez suivre dans cette rubrique quelques-uns des projets municipaux en cours d'étude par les différentes commissions municipales, espaces de travail et de discussion des élus municipaux.*

**«Réfection de vitraux à l'Eglise St Maurille»**, présentée par Philippe Jammes, élu en charge de la culture.

*Le chœur et la chapelle de la Vierge de l'église St Maurille sont classés au titre des Monuments Historiques depuis le 25 août 1909. Nous avons décidé de remettre en valeur la partie historique de l'église et de l'inscrire dans notre époque par une valorisation contemporaine de ses vitraux. Un concours a été organisé par le comité de pilotage dans le cadre d'une commande publique du Ministère de la Culture et de la Communication. L'artiste devra appréhender la nature et l'esprit du lieu pour imaginer une oeuvre en accord avec le cahier des charges. Il sera appelé à travailler avec un maître verrier. A l'automne, la commune fera un appel au mécénat d'entreprise et au mécénat populaire pour permettre l'aboutissement de ce projet..*

**«Le nouveau site internet de la ville»**, présenté par Florence Foussard, élue en charge de la communication.

*A l'automne la commune dévoilera son nouveau site internet. Réactif, attractif et esthétique, il a pour vocation de répondre aux attentes des Chalonnais en matière d'information. Ils y trouveront un agenda des manifestations de la ville, des comptes rendus de réunions, quantité de documents à télécharger...Ce que le site actuel ne permet plus. La Municipalité a également souhaité proposer un certains nombres d'outils afin de faciliter les démarches au quotidien : téléchargement de documents d'état civil, newsletter, mais surtout le paiement en ligne et sécurisé des factures (petite enfance, redevance assainissement...).*

**«Projet de construction d'un bateau de Loire à passagers»**, présenté par Marc Schmitter, élu en charge du développement économique.

*Après les travaux de réhabilitation des quais, la mise en tourisme des bords de Loire et la valorisation du site classé Patrimoine mondial de l'UNESCO sont les prochaines étapes du développement touristique de la commune. C'est dans ce cadre que la Municipalité a décidé de soutenir le projet de construction d'un gabarot, bateau de Loire du 19e siècle, dans le jardin d'une maison récemment acquise sur le quai Gambetta. L'association des Chalandoux du 5e Vent à l'initiative de ce projet, souhaite promouvoir l'histoire et le patrimoine ligérien, et faire revivre la tradition de construction de bateaux de Loire, en proposant des animations pédagogiques, pendant toute la durée du chantier.*

**«Circuit court et production locale, bien manger au quotidien»**, présenté par Alexandra Bourigault, élue en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

*Ce projet d'envergure pour la restauration scolaire et le Foyer Soleil nécessite un long travail préparatoire. Il faut identifier les acteurs, les productions qui peuvent répondre à nos besoins, recenser les produits qui ne sont pas disponibles en local. Actuellement, nous entrons dans la 2<sup>e</sup> phase du projet, celle de la création d'un comité de pilotage qui travaillera en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. La 3<sup>e</sup> phase interviendra en 2012 et permettra de valider les choix, le budget, la fréquence du bio dans les menus, les thèmes, les fournisseurs... Ayons de l'audace, allons-y !*

**«Projet de protection des zones humides»**, présenté par Florence Foussard, élue en charge de l'environnement.

*Les zones humides jouent deux rôles majeurs dans la protection de notre environnement. Telles des éponges, leur capacité de stockage et de restitution progressive de grandes quantités d'eau, atténuent les crues, permet l'alimentation des nappes d'eau souterraines et superficielles. Les zones humides sont également des milieux de vie remarquables pour leur biodiversité. Ce sont des lieux d'abri, de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces, indispensables à la reproduction des batraciens. Elles constituent des étapes migratoires, des lieux de reproduction ou d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de poissons. Agir activement pour la préservation des zones humides est un intérêt vital pour la vie humaine, animale et végétale.*

**«Visiteurs à domicile»**, projet présenté par Marcelle Bellanger, élue responsable aux Affaires Sociales.

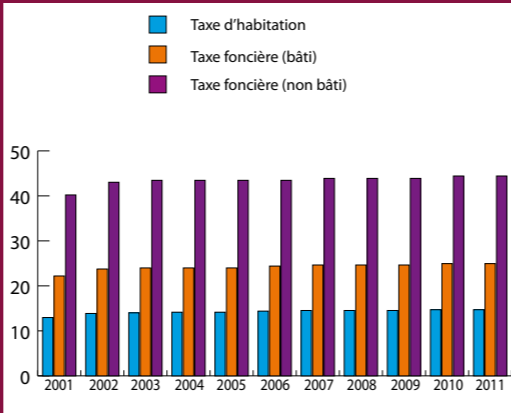
*La Municipalité progresse dans son projet de mise en place de visiteurs à domicile. Les élus et responsables du CCAS ont rencontré plusieurs de leurs homologues dont le dispositif est déjà en place dans leur ville. L'isolement de personnes âgées ou de personnes fragilisées est une réalité. Souvent, une petite visite, une partie de cartes ou de scrabble, une promenade ou tout simplement un sourire et une conversation autour d'un café apportent de la joie dans le quotidien. La ville de Chalennes est à la recherche de personnes motivées disponibles pour agir dans une démarche solidaire. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du CCAS.*

## Impôts : pas d'augmentation de la part communale en 2011

**En 2011, les taux des taxes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) ne subiront pas d'augmentation pour ce qui concerne la part communale.**

Dans ce domaine, les marges de manœuvre sont limitées. Cela est dû, notamment, à des bases d'imposition (fixées par l'Etat) élevées à Chalennes. Pourquoi ? Dans les années 60, quand la fiscalité a été révisée, Chalennes était une commune disposant de moyens supérieurs à la moyenne des villes du département. De ce fait, les bases d'imposition ont alors été augmentées. Aujourd'hui, la situation a beaucoup changé mais, malgré des demandes de révision des municipalités successives, les bases d'imposition n'ont pas été ajustées.

Pour autant, l'impôt est nécessaire pour permettre la réalisation de projets dans l'intérêt de tous les Chalonnais.



## Le Mot de la Majorité

### Cultiver le lien social : une priorité

Nous avons inscrit au budget de cette année deux investissements prioritaires en faveur de la jeunesse et de la solidarité. Ainsi, un nouvel espace jeunesse sera construit sur l'avenue Laffon de Ladebat d'ici la fin de cette année. Les services sociaux seront, quant à eux, regroupés dans une aile rénovée du bâtiment de la mairie.

Entretenir, concevoir, construire des lieux adaptés aux besoins, ainsi qu'assurer aux services vecteurs de lien social des moyens à la hauteur des enjeux, constituent pour nous une priorité. Nous reconduisons ainsi en 2011 un certain nombre de dispositifs de solidarité qui ont pour objectif de faire de Chalennes une ville agréable à vivre pour tous (colis de Noël, réveillon solidaire, transport solidaire...).

Nous sommes, par ailleurs, en train de travailler à la définition de la politique culturelle de la ville qui aura pour but la démocratisation culturelle. Elle s'appuiera sur des valeurs et des principes d'égalité et de partage.

Le lien social est au cœur de notre politique et nous devons continuer à être attentif à chacun.

**L'équipe de la majorité**

## Le Mot de l'opposition

### Place de l'Hôtel de Ville, son aménagement

La réhabilitation de la place de l'hôtel Ville constitue un enjeu majeur pour notre cité. Elle est attendue et nécessaire. Le groupe d'opposition soutient ce projet et participe activement au comité de pilotage. Parallèlement nous comprenons les voix qui s'élèvent pour s'interroger sur son opportunité par rapport à des investissements plus prioritaires pour renforcer notre économie.

Dans l'état actuel du dossier nous attirons aussi l'attention sur le montant du budget annoncé. Nous demandons qu'il soit scrupuleusement respecté et souhaitons que nous n'ayons pas à faire face à d'éventuelles dépenses supplémentaires rendues nécessaires. Son poids dans les comptes de la commune sera déjà à coup sûr important et pèsera, de la manière dont il est financé, sur l'avenir de notre cité.

A ce stade deux réserves apparaissent. En aucune manière ce projet ne diminuera les flux de circulation qui encombrant déjà le centre ville. La commune devra rapidement revenir sur ce sujet. Par ailleurs, la suppression d'une trentaine de places de parking envisagée dans le plan d'aménagement va accroître à notre avis les difficultés de stationnement que nous connaissons actuellement. Cette difficulté doit être anticipée avec une offre alternative dans un espace proche.

**Dominique PAIROCHON, Marie-Madelaine MONNIER, Claude MULOT  
Jean-Claude SANCEREAU, Sébastien CORNEC, Anne MOREAU**



# La Lettre des élus Chalennes-sur-Loire

N°6 - Septembre 2011

## Edito

Chalennes-sur-Loire est la ville principale de notre Communauté de Communes Loire-Layon, c'est aussi une prestigieuse porte d'entrée sur la Vallée de la Loire, reconnue par l'UNESCO. La réappropriation de la place de l'Hôtel de Ville est un projet d'importance pour la dynamisation et l'image de notre cité. Nous savons cette restructuration très attendue par les Chalonnais. Il faudra encore un peu de patience pendant la période des travaux avant de pouvoir profiter pleinement de ce nouveau cœur de ville.

Nous avons pensé la place de l'Hôtel de Ville accessible, sobre et fonctionnelle. C'est un projet complexe qui a l'ambition de proposer le meilleur compromis possible face aux problèmes de la circulation. Mais ne nous voilons pas la face, même si la situation sera améliorée, le trafic restera dense en centre-ville et les ralentissements, notamment aux heures de pointe, persisteront.

Nous avons porté une attention particulière à l'accessibilité de la mairie pour les personnes à mobilité réduite. La rue passante devant la mairie disparaîtra pour permettre un aménagement sans niveau, sans marche. Le parvis du bâtiment proposera en partie un dallage en granit, des haies d'agrément et des espaces fleuris. L'espace central conservera les stationnements et facilitera l'implantation du marché le mardi. Nous avons également été attentifs aux piétons. Chacun pourra y circuler en toute sécurité, s'arrêter sur les bancs, à l'ombre des arbres. Sur son pourtour, des escaliers pourront servir de gradins lors des manifestations.

En périphérie, des ronds-points de petite dimension permettront de fluidifier la circulation et de ralentir la vitesse des véhicules, afin de garantir plus de sécurité pour tous.

Ce projet d'envergure, essentiel à la ville de Chalennes, débutera en fin d'année et se déroulera sur toute l'année 2012.

Stella Dupont, Maire de Chalennes-sur-Loire et Conseiller Général de Maine-et-Loire

## Un budget ambitieux, maîtrisé et responsable

*Le Conseil Municipal a adopté le budget 2011 de la ville de Chalennes dans un contexte national et international incertain. Si la ville connaît une situation financière stable à ce jour, nous restons vigilants sur son fonctionnement et ses investissements et engageons les projets à la mesure des possibilités financières de la commune.*

Le budget primitif 2011 permettra, malgré une baisse des dotations de l'Etat, de poursuivre la politique d'investissement de la collectivité, tout en maintenant un service public de qualité pour les Chalonnais.

La politique que nous menons actuellement conjugue deux priorités : offrir aux Chalonnais un niveau de services performant, mais aussi préserver les équilibres financiers. Dans ce cadre, elle s'articule autour de trois objectifs :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- Modérer la pression fiscale sur les foyers,
- Concentrer l'effort d'investissement sur les domaines d'actions prioritaires.

Afin d'anticiper les conséquences d'un certain désengagement de l'Etat, notamment pour tout ce qui concerne la cohésion sociale, plus récemment de la CAF dans le domaine de l'enfance-jeunesse, ce budget 2011 se veut tant prudent et responsable, qu'ambitieux pour préparer l'avenir.

Ainsi, nous nous engageons à réaliser les projets proposés en 2008, tout en prenant en compte les conséquences de la crise économique qui touche nombre de Chalonnais, de commerçants, d'artisans et d'entreprises. Nous confirmons un effort soutenu d'investissement en faveur du cadre de vie, de l'économie, de l'intergénérationnel, de la jeunesse et de la solidarité. Il s'agit aussi de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, en accueillant par exemple des jeunes en contrat ou en stage au sein des services municipaux.

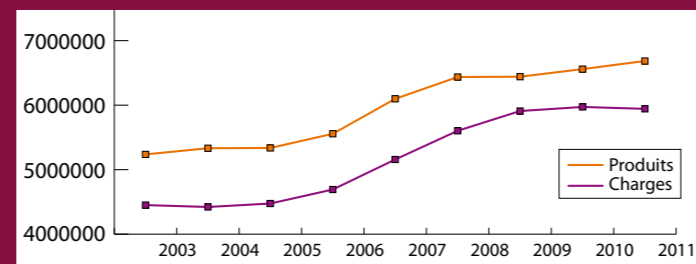
Pour améliorer le cadre de vie et renforcer encore l'attractivité de Chalennes, ville des bords de Loire, porte d'entrée du Val de Loire, riche d'un tissu commercial et associatif dynamique, nous avons décidé d'engager un projet d'ampleur sur lequel nous travaillons depuis 2 ans : celui de la restructuration de la Place de l'Hôtel de Ville. La fin de l'année 2011 sera marquée par le démarrage de ce grand chantier, qui sera la priorité de toute l'année 2012.

# Maîtriser les dépenses de fonctionnement

« Depuis plusieurs années, la ville de Chalonnnes s'attache à optimiser son action en maîtrisant ses dépenses, tout en répondant aux besoins de la population. Ainsi, la commune souhaite maintenir la stabilité de ses charges de gestion

courante afin de consacrer davantage de moyens à ses domaines d'actions prioritaires », explique Bruno Deschamps, adjoint responsable des finances et du personnel. Celles-ci se décomposent entre les charges à caractère général (entretien du patrimoine, nettoyage, chauffage, énergie...), les dépenses de personnel, les dépenses de gestion courante (subventions aux associations et aux établissements publics) et les frais financiers. Entre 2008 et 2011, les dépenses de fonctionnement ont diminué grâce à une gestion rigoureuse (réduction de certaines charges, révision des abonnements téléphoniques, économies d'énergie...), grâce à des transferts de charges vers la Communauté de Communes Loire-Layon et grâce à des taux d'intérêt favorables pour le remboursement de la dette.

Il s'agit de dépenser mieux pour investir plus. La maîtrise des dépenses de fonctionnement et une procédure d'achat rigoureuse recherchant systématiquement le moindre coût ou le meilleur rapport qualité-prix, permet à notre commune d'investir dans des projets répondant aux besoins des Chalonnais.



**Un service public de qualité au service des Chalonnais**  
Les charges de personnel représentent une part importante du budget de fonctionnement. A effectif constant, une hausse de ces dépenses s'explique par les avancements de carrière des salariés et par des mesures qui peuvent être imposées à la commune. Par exemple, la mise en place des passeports biométriques et bientôt des cartes d'identité sécurisées, entraînent un traitement des dossiers plus long et une charge de travail supplémentaire. Notre volonté est de toujours proposer le meilleur service aux usagers, de prendre en compte les conditions de travail des employés communaux tout en essayant de maintenir un niveau d'augmentation de la masse salariale acceptable. L'analyse pointue de ces objectifs est une préoccupation constante.

## Les recettes

En complément de la maîtrise des dépenses, les recettes constituent une marge de manœuvre évidente, afin de garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer les investissements à venir. On peut définir plusieurs objectifs :

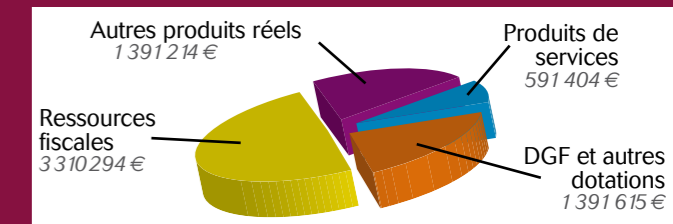
- Mettre en place une politique tarifaire qui garantit à la fois le meilleur accès aux services pour tous et la maîtrise de ce qui reste à la charge de la commune.

- Rechercher des financements auprès des autres collectivités (Conseil général, Conseil régional, Etat, Europe...).

- Anticiper les recettes fiscales futures en s'appuyant sur une politique d'augmentation raisonnée de la population afin d'assurer le juste équilibre entre ressources et besoins

en équipements nouveaux liés à l'augmentation du nombre d'usagers.

Tout en étant attentifs au bon fonctionnement des services de la ville, la résultante de l'ensemble de ce travail est de disposer en fin d'exercice d'une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le remboursement de la dette et le financement des investissements à venir.

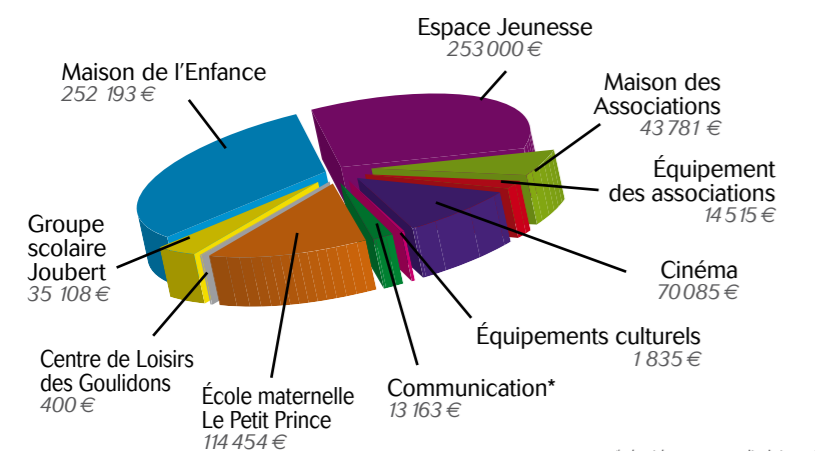


## 4 axes politiques prioritaires

5 022 789 €, c'est le budget dont dispose la Ville de Chalonnnes pour mener à bien les opérations d'investissement en 2011.

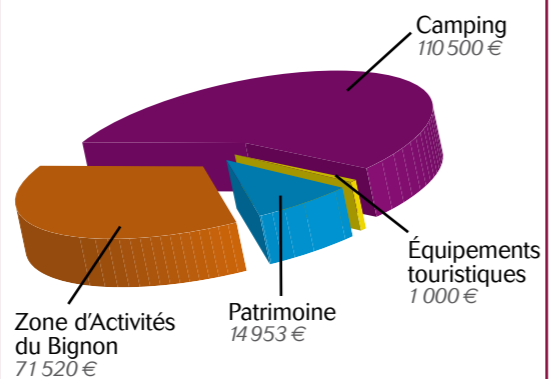
La section d'investissement 2011 sera marquée par une hausse des dépenses d'investissement, liée au lancement du projet de la restructuration de la Place de l'Hôtel de Ville.

### Tisser du lien social et bien vivre ensemble

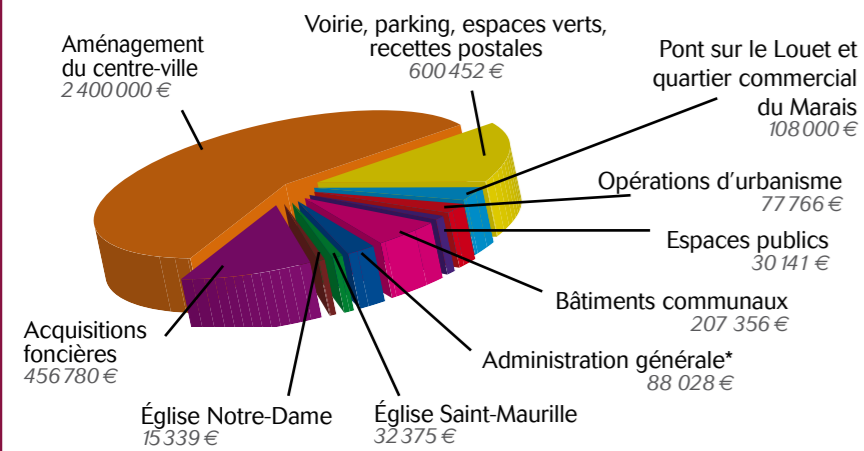


\* dont le nouveau site internet

### Développer l'économie



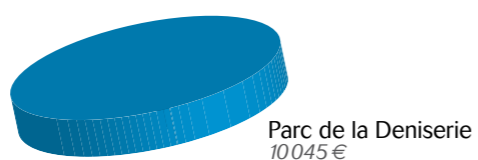
### Améliorer le cadre de vie



\* Centre Technique Municipal, Hôtel de Ville, cimetière

### Préserver l'avenir

Cette année, la plupart des actions dans ce domaine impactent le budget de fonctionnement de la commune (économie d'énergie, plan de désherbage,...). En investissement, ne figure donc que le parc de la Deniserie.



## Les projets phares

La volonté des élus est d'engager d'ici 2014 deux opérations phares : la réhabilitation de la place de l'Hôtel de Ville qui traduit la volonté de la Municipalité de développer les infrastructures et de valoriser le patrimoine de la ville, ainsi que l'agrandissement du gymnase Saint-Exupéry. L'analyse des exercices 2010 et 2011 s'accompagne d'une prospective financière sur les années à venir qui consolide la capacité financière de la ville à engager ces travaux. « C'est donc en toute responsabilité que nous pouvons inscrire le projet de réaménagement de la place de l'Hôtel de ville en 2012 et le démarrage du programme d'agrandissement du gymnase Saint-Exupéry pour la fin du mandat », nous explique Bruno Deschamps, adjoint en charge des finances et du personnel.

## La réhabilitation du cœur de ville, la place de l'Hôtel de Ville



Chalonnnes-sur-Loire est la ville principale de notre Communauté de Communes Loire-Layon. C'est un centre administratif et commercial incontournable du territoire. Le projet de la place de l'Hôtel de Ville constitue donc un enjeu majeur pour la commune et l'ensemble des habitants en termes de sécurisation de la circulation, d'embellissement de la ville ou encore d'accessibilité de la mairie. C'est aussi un enjeu majeur pour le commerce de centre-ville. L'Office de Tourisme pourra être déplacé sur les pourtours de la place pour une plus grande visibilité et une

amélioration de l'accueil des touristes. Les travaux d'effacement des réseaux sont programmés au 2e semestre 2011, les travaux de réhabilitation de la place débuteront début 2012.

## Jeunesse et solidarité, des actions prioritaires

Le projet de construction du nouvel espace jeunesse, pour la fin du 2<sup>nd</sup> semestre 2011, a été confié à la société Dassé. Le bâtiment proposera les mêmes matériaux et caractéristiques techniques que la 6<sup>e</sup> classe de l'école Le Petit Prince. Il sera composé de deux espaces l'un pour les 13/15 ans et l'autre pour les 16/18 ans, mais aussi de bureaux, sanitaires, lieu de stockage, salle d'activités et d'un auvent extérieur. Le montant alloué à sa construction est de 250 000 €.

La consultation pour le chantier de regroupement des services sociaux et des services du Conseil Général est en préparation. Les plans sont réalisés par les services techniques de la mairie. Les travaux de cet ensemble de 180m<sup>2</sup>, annexé à la mairie, rue des Poilus, permettront l'aménagement de 9 bureaux en rez-de-chaussée dont les deux tiers seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'enveloppe globale de 150 000 €, intègre l'aménagement des archives communales.



## Mieux appréhender le budget de la ville

Chaque année, le Conseil municipal est amené à voter le budget de la commune. Ce budget, voté en décembre pour une année civile, appelé budget primitif, prévoit les dépenses nécessaires à la ville pour assurer ses missions de service public et le développement de la commune, en fonction des recettes que la commune perçoit au cours de l'année.

## Quelques principes

Le budget doit obéir à la règle d'équilibre. Cet équilibre, spécifique à la gestion des collectivités locales, impose que toutes les dépenses soient couvertes par les recettes de la ville. Le budget est voté chaque année civile et doit être exécuté entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

## Investissement et fonctionnement

Le budget est divisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

### - Le fonctionnement :

Les principales dépenses concernent le fonctionnement des services, l'entretien des équipements publics, les subventions aux associations, l'eau, l'électricité, le remboursement des intérêts d'emprunts, les salaires des personnels ...

Les principales recettes de la ville sont les produits des services (services de la petite enfance, bibliothèque, ludothèque, piscine, camping, location de bâtiments, restauration scolaire...), les impôts locaux directs et indirects, les dotations et subventions reçues de l'Etat, du Département, l'autofinancement et l'emprunt.

### - L'investissement :

Ce sont les opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la collectivité : achat de certains matériels, de terrains, de locaux, la création de nouveaux équipements, la réalisation de travaux sur la voirie, le remboursement du capital des emprunts.

Dans le budget, les recettes de fonctionnement sont normalement supérieures aux dépenses de fonctionnement. Une épargne brute est ainsi dégagée pour permettre le remboursement de la dette en capital et surtout pour financer les investissements. C'est le cas à Chalonnnes :

- Recettes de fonctionnement budgetisées sur 2011 : 7 600 069 €

- Dépenses de fonctionnement budgetisées sur 2011 : 6 342 668 €

- Épargne brute : 1 257 401 €



Le budget primitif est ensuite abondé par un budget supplémentaire qui intègre en particulier l'excédent de fonctionnement issu du résultat de l'exercice précédent. Pour information, comme les années antérieures, le résultat de l'exercice 2010 est très satisfaisant puisqu'il atteint 1 308 500 €.